

**BULLETIN DE PARTICIPATION
A JOINDRE AU DESSIN**

NUIT DE LA LECTURE : LA PEUR

Coordonnées du participant

Nom :

Prénom :

Age :

Téléphone :

Email :

Coordonnées du représentant légal

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Autorisation parentale :

J'autorise la participation au présent jeu de l'enfant mineur dont les coordonnées figurent ci-dessus et dont je suis le représentant légal.

Fait à le

Signature du représentant légal



f i #nuitsdelalecture

www.nuitsdelalecture.fr



Règlement du concours de dessin

« La peur »

Nuit de la lecture 21 JANVIER 2023

Article 1 : Organisation et conditions de participation

Dans le cadre de La Nuit de la lecture 2023 autour du thème de la peur, la médiathèque propose aux personnes intéressées un concours de dessin.

Il est gratuit et ouvert à tous à partir de 4 ans, inscrits ou non à la médiathèque.

Le thème retenu est « **La peur** ».

Article 2 : Modalités de participation

Le concours s'adresse aux personnes de manière individuelle (une seule œuvre par personne).

Chaque œuvre devra être un travail **original** présenté **sans signature ou signe distinctif** sur un support papier.

Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc.

Le bulletin de participation joint au règlement doit obligatoirement être retourné rempli et signé avec chaque dessin.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés à la médiathèque **au plus tard le 18 janvier 2023**.

Les œuvres reçues seront réparties, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

- catégorie 1 : 4 à 7 ans
- catégorie 2 : 8 à 10 ans
- catégorie 3 : 11 à 14 ans
- catégorie 4 : 15 ans et +

Article 3 : Droit d'image et droit d'auteur

En signant le bulletin d'inscription, chaque participant autorise l'utilisation de son œuvre, certifiée qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin, et qu'il autorise l'organisateur à l'exposer dans la médiathèque et sur le site internet de la médiathèque.

Article 4 : Exposition et jury

Les œuvres seront exposées du 20 janvier au 25 février 2023 à l'espace Jeunesse de la médiathèque.

Le jury sera composé :

- de l'Élue en charge de la Culture
- des médiathécaires de la Médiathèque d'Arles.

Les œuvres seront présentées au jury en aveugle et seront classées par catégorie d'âge selon leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème.

Article 5 : Prix

Les gagnants seront récompensés par des Chèques Lire.

La remise des prix aura lieu le samedi 21 janvier 2023.

La présence des participants est fortement conseillée ; un petit goûter leur sera proposé pour l'occasion.

Article 6 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Le règlement et le bulletin de participation sont disponibles à l'accueil de la médiathèque ou sur le site <https://mediatheque.ville-arles.fr>